

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

**Étaient présents** : MM. AUDO Benoît, DUCHENE Nathalie, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, LEMANE Sylvie, MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

**Absente excusée** : Mme MOLINES Emmanuelle pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire.

**Absents** : M. BOULET Guillaume, BOURSIER Sylvain, Mme DESANLIS Martine, M. HEBET Christophe, M. JODOR Edouard.

**Secrétaire de séance** : Mme. DUCHENE Nathalie

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 08 octobre 2019 est approuvé, cependant une observation a été émise par Madame Nathalie DUCHENE concernant le point suivant :

Le conseil Municipal a émis un avis favorable concernant le lancement de la procédure de déclaration de projet de parc résidentiel de loisirs sur la zone AUXB, il est important de préciser la teneur du débat qui a eu lieu concernant les accès. Même si dans le projet initial l'allée de la Dynamiterie devient une liaison douce et accès restreint aux seuls véhicules de secours, une modification de ce statut en accès ouvert à tous serait possible par la suite, et catastrophique en termes de circulation pour le hameau de Cugny. Le conseil s'interroge donc sur la manière de se protéger d'une telle évolution, une rétrocession d'une partie de l'allée de la Dynamiterie à la commune est peut-être à envisager à moins qu'une autre possibilité soit mise en avant lors de l'étude de mise en compatibilité du PLU.

### **CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA CCMSL ET LA COMMUNE DE LA GENEVRAYE – 22/2019**

Madame le Maire donne lecture de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et la Commune de La Genevraye.

La SNC Domaine de La Genevraye et la Société Nature et Résidence envisage la création d'un Parc Résidentiel de Loisirs sur le site de l'ancienne dynamiterie du hameau de Cugny. Le projet n'est pas compatible avec le Plan Local d'Urbanisme. La commune envisage une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le projet, de par son intérêt économique, touristique, et son ampleur, rentre dans le champ des deux compétences obligatoires de Moret Seine et Loing (Aménagement de l'Espace Communautaire et Développement Economique).

La Commune souhaite déléguer à Moret Seine et Loing la maîtrise d'ouvrage de la déclaration de projet, compte tenu de l'interdépendance du projet avec les compétences obligatoires de Moret Seine et Loing.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et la Commune de La Genevraye.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET AU TITRE DE LA D.E.T.R. POUR LA RENOVATION D'UN LAVOIR, TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ELAGAGE**

Madame le Maire expose que les travaux suivants sont projetés sur le Hameau de Cugny :

- Rénovation du second lavoir de Cugny, élagage de 18 platanes, pose de bancs et d'un hôtel à insectes, plantation d'une haie à l'entrée de Cugny.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet de travaux de rénovation du second lavoir de Cugny, d'élagage, d'aménagement et de plantation d'une haie pour un montant total de 24.692,85 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention auprès du Conseil départemental de Seine et Marne et au titre de la D.E.T.R.

### **TARIFS FETE DES PLANTES – ANNEE 2020 – 24/2019**

Madame la 1ère adjointe rappelle les tarifs qui ont été fixés pour les exposants de la Fête des Plantes du 30 mai 2019.

- 40 € pour les exposants professionnels.
- 40 € pour les exposants particuliers (hors plantes)
- 10 € pour les exposants particuliers (plantes)
- 200 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons extérieurs à la commune.
- 100 € pour les exposants professionnels de restauration et de boissons de la commune.
- Gratuité pour toutes les associations.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs proposés ci-dessus et de les appliquer pour la Fête des Plantes qui aura lieu le 21 mai 2020.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020 – 25/2019**

Vu l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Considérant que la commune de LA GENEVRAYE est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, route de Nemours et route de Montigny (RD40).
- DEMANDE au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de 20 luminaires EP par des LED sur le réseau d'éclairage public de la route de Nemours et route de Montigny (RD40).

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 19.702 € H.T.

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.
- AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES– 26/2019**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets de travaux dans les bâtiments scolaires pour l'année 2020 :

- Remise aux normes de l'électricité, installation d'un sèche-mains et travaux de plomberie suite à la création d'un bloc sanitaire PMR
- Pose de stores occultants au 1<sup>er</sup> étage de l'école

Elle propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal approuve les travaux et arrête les modalités de financement comme suit :

### Dépenses

- Remise aux normes électricité	1.023,84 € H.T.
- Installation d'un sèche-mains	1.272,24 € H.T.
- Travaux de plomberie	3.810,55 € H.T.
- Pose de stores occultants	2.877,10 € H.T.
Total des dépenses :	<b>8.983,73 € H.T.</b>

### Recettes

- Subvention DETR (60 %)	<b>5.390,23 €</b>
--------------------------	-------------------

Reste à la charge de la commune : **3.593.50 € H.T.**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires à ces projets seront inscrits au budget communal 2020.

## **FONDS DE CONCOURS DE LA CCMSL – 27/2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing et notamment les dispositions incluant la Commune de LA GENEVRAYE, comme l'une de ses communes membres ;

Considérant que la Commune de LA GENEVRAYE souhaite effectuer les travaux suivants :

- Remplacement de 20 luminaires EP par des LED sur le réseau d'éclairage public de la route de Nemours et route de Montigny (RD40) pour un montant total de 19.702 € H.T.
- Rénovation du second lavoir de Cugny, élagage de 18 platanes, pose de bancs et d'un hôtel à insectes, plantation d'une haie à l'entrée de Cugny pour un montant total de 24.692,85 € HT.

Considérant que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement annexé à la convention de réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing en vue de participer au financement des « travaux éclairage public, de rénovation d'un lavoir de Cugny, et travaux d'aménagement du Hameau de Cugny » à hauteur de 10.000 € ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de fonds de concours pour l'opération « travaux éclairage public, de rénovation d'un lavoir de Cugny, et travaux d'aménagement du Hameau de Cugny » et tout acte afférant à cette demande.

### **SIGNATURE DE LA CHARTE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS – 28/2019**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » de l'association Réseau Environnement Santé ;

Considérant que la signature de la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » a pour objet de protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens ;

Considérant le souhait de la commune de s'engager sur un plan d'actions afin de mettre la santé environnementale au cœur des politiques publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la charte d'engagement « Villes & Territoires sans perturbateurs endocriniens » jointes en annexe de la présente délibération, ainsi que tout document s'y afférent.

### **DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2019 – 29/2019**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes sur le budget commune de l'exercice 2019 à la demande de la Trésorerie de Montereau :

#### 1/ Régularisation des emprunts

En section d'Investissement :

Dépense : article 1641 + 1 €

Recette : article 1641 + 1 €

En section de Fonctionnement :

Dépense : article 6688 + 1 €

Recette : article 7688 + 1 €

## 2/ Transfert des Frais d'études

En section d'Investissement :

Dépense :	chapitre 041	article 2313	+ 16.420.80 €
Recette :	chapitre 041	article 2031	+ 16.420.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives proposées ci-dessus.

## **TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS**

Syndicat des transports : les délégués ont remonté l'information concernant les deux enfants de Cugny qui ont cours le samedi matin et qui n'ont pas de bus pour les emmener jusqu'au lycée de Fontainebleau mais ce n'est pas suffisant pour maintenir un trajet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Recensement de la population 2020 : Une formation pour les coordonnateurs a eu lieu le mardi 12 novembre en mairie de Bourron Marlotte pour préparer au mieux le recensement de la population qui doit avoir lieu sur notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. Une tournée de reconnaissance va être faite avec les agents recenseurs. Un rendez-vous avec le superviseur est prévu le lundi 18 novembre en notre mairie.

- Recours en contentieux : la commune fait l'objet d'un recours contentieux contre un permis de construire. Le dossier est au Tribunal administratif de Melun. Notre cabinet d'assurance nous laisse le choix de l'avocat pour notre défense. Sur les conseils de la CCMSL, nous avons contacté Maître Pouilhe, avocat à Paris qui a accepté de nous assister sur cette affaire.

- Dans le cadre d'un contrat rural, il est envisagé des travaux de gestion des eaux pluviales rue du Bourg - rue de la Source et des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement. Les Bâtiments de France ont émis un avis défavorable sur le projet de parking situé sur la parcelle près du feu tricolore en direction de Cugny. Le bureau d'études ECMO doit revoir le projet.

- Des arrêtés anti-pesticides ont été pris dans différentes communes afin d'interdire la vaporisation du glyphosate dans les champs situés à proximité des habitations. Une discussion amiable est préférable à notre avis, Un rendez-vous avec les agriculteurs va être organisé prochainement.

- Aménagement du cimetière : Madame la 1<sup>ère</sup> adjointe nous présente un projet d'entretien des allées du cimetière afin de lutter contre la prolifération des mauvaises herbes. Il est envisagé de mettre des plantes vivaces, de changer les thuyas et de taillé l'if. Des subventions peuvent être attribuées à hauteur de 30% sur le montant total des travaux.

- Le Livre sur La Genevraye devrait être finalisé au plus tard fin juin afin de le remettre à l'imprimeur pour édition. Une exposition de photos et peintures sur la commune sera organisée à Berville à l'occasion de sa sortie.